

--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

--:--

MINISTRE DE LA JUSTICE ET
DE LA LEGISLATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

--:--

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE

--:--

SOMMAIRE :

Nomination de M. ADECHY
Xavier Océni au poste de
Juge au Tribunal de 1ère
Instance de Ouidah.-

--:--

VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;

VU le décret n°147/PR du 16 Mai 1967, portant formation
du Gouvernement ;

VU le décret n°215/PR du 16 Mai 1966, fixant les attribu-
tions des membres du Gouvernement ;

AMPLIATIONS :

- PR 4
- MJL 6
- Intéressé 1
- SGG 4
- Ministres 10
- CAA 2
- Sec. de Chanc. 1
- ORD. 1
- DB. 4
- DF. 4
- DC. 4
- DI. 4
- Trésor. 4
- PG. 1
- CJM 2

VU la loi n°65-5 du 20 Avril 1965, portant statut de la
Magistrature Dahoméenne, modifiée par ordonnances n°s 6
et 39/PR-MJL des 25 Janvier et 31 Août 1966 ;

VU la loi n° 65-3 du 20 Avril 1965, fixant la composition,
l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur
de la Magistrature ;

Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa
séance du 8 Novembre 1967 ;

Le Conseil des Ministres entendu;

DECRETE :

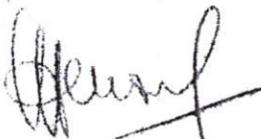
ARTICLE 1er.- Monsieur ADECHY Xavier Océni, Procureur de la Républi-
que par intérim près le Tribunal de Première Instance de Natitingou,
est nommé Juge au Tribunal de Première Instance de Ouidah en rempla-
cement de Monsieur GANGBO David appelé à d'autres fonctions.

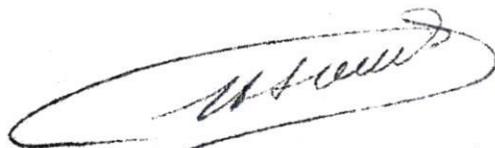
ARTICLE 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la
Législation est chargé de l'exécution du présent décret qui sera pu-
blié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 7 décembre 1967

Par le Président de la République

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,


G. GBENOU -



General Christophe SOGLO -

Le Ministre des Finances, des Affaires
Economiques et du Plan,